

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil général du 14 juin dernier, deux questions ont été posées concernant les comptes :

1. Dans le bilan 2025, à quoi correspond le montant de CHF 21'447.40 au point 1429.01, qui provient des points 142 et 1429 ?

Réponse : Le compte 1429.01 crédit d'étude « En Cherin III » concerne le préavis n° 01/23 de CHF 140'000.00 relatif à une demande de crédit d'étude pour l'implantation d'un complexe sportif dédié à la pratique du tennis dans la zone sportive En Cherin III.

Les montants correspondent à des honoraires d'architectes ainsi qu'à l'étude de faisabilité.

D'après les derniers renseignements obtenus auprès du Tennis-Club de Chamblon, ledit club a toujours pour projet la création d'un troisième court.

2. Que veulent dire "immobilisation incorporelles PA et autres immobilisations incorporelles PA" ?

Ce compte inclut les études ou pré-études pour des constructions du patrimoine administratif (PA), les plans d'aménagement locaux et plans de zones, notamment le plan général d'affectation (PGA) ou le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ces deux derniers exemples sont des éléments du patrimoine administratif qui ne peuvent pas être transférés dans le patrimoine financier.

Pour information, le nom des comptes à 4 chiffres ne peut être modifié.